

Démarche : Appel à projet 2024 pour accompagner la territorialisation de la stratégie Ecophyto 2030 en Bourgogne-Franche-Comté

Organisme : Service régional de l'alimentation

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

La stratégie Écophyto 2030, publiée le 6 mai 2024, prend la suite du plan Écophyto II+. Elle constitue la feuille de route de la France pour atteindre un objectif ambitieux de réduction de 50% de l'utilisation et des risques globaux des produits phytopharmaceutiques, tout en respectant l'objectif de souveraineté alimentaire.

Un des enjeux majeurs fixé par cette stratégie est la mobilisation des acteurs locaux, afin de prendre en compte les spécificités de l'ensemble des territoires. Pour ce faire, la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté est dotée d'une enveloppe financière pour accompagner sa territorialisation.

Cet appel à projets vise à soutenir en priorité des projets répondant aux enjeux identifiés par la cellule d'animation régionale Ecophyto, tels que le lien avec l'enseignement agricole, l'ancrage territorial, le multi-partenariat, ainsi que la communication et la diffusion des résultats.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 13/09/2024 à minuit.

TAUX D'AIDE MAXIMAL : 80%.

MONTANT DE L'AIDE : 15 000 à 100 000 euros.

Informations préalables à consulter

Avant d'effectuer la démarche de dépôt de dossier, vous êtes invité à lire attentivement le cahier des charges (guide de la démarche) et la liste des pièces justificatives.

Vous trouverez-ci après quelques informations sur le statut des dossiers dans l'outil "Démarches simplifiées".

Résumé du projet

Intitulé du projet

Territoire du projet

Indiquez la commune, le département ou la région où sera mené le projet (choisir l'échelle la plus précise).

Appel à projet 2024 pour accompagner la territorialisation de la stratégie Ecophyto 2030 en Bou

Type de projet

Le projet peut être individuel, c'est-à-dire un porteur de projet unique pour une cible collective ou multipartenarial, c'est-à-dire portée par plusieurs partenaires avec un chef de fil identifié.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Porteur de projet unique

Multipartenarial

Mots clefs (5 maximum)

Renseignez 5 mots-clefs pour caractériser votre projet.

Résumé pédagogique et succinct du projet

5 lignes environ. Ce résumé sera mis en ligne pour présenter le projet dans le cas où celui-ci sera sélectionné. Il doit être clair et pédagogique et d'une très bonne qualité rédactionnelle.

Identification du ou des porteurs de projet

La structure

Les principales informations sur le porteur de projet ont été récupérées automatiquement via le n°SIRET renseigné.

Le porteur de projet est celui qui est à l'initiative du projet et qui reçoit la subvention pour l'aider à mettre en œuvre ledit projet.

Selon les cas, le porteur de projet peut être désigné « bénéficiaire unique » lorsqu'il dépose seul le dossier ou bien « chef de file » dans le cadre d'un projet multipartenarial.

Le chef de file est la personne qui sera chargée du suivi du projet. C'est elle qui recevra les informations et sera identifiée pour les échanges par messagerie électronique.

Statut juridique

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Associations

Collectif d'agriculteurs

Chambre d'agriculture

Instituts techniques ou organismes de recherche

Collectivités territoriales

Structures de conseil

Organismes de formation initiale ou continue, notamment EPLEFPA

Entreprise privée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre un exemplaire des statuts à jour, datés et signés.

Sauf pour les maîtrise d'ouvrage publique et personnes physiques.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre la liste des membres du bureau et du conseil d'administration.

Association, fondation, entreprise privée...

Le responsable de la structure

Civilité de la personne responsable de la structure

Mme

M.

Nom et prénom de la personne responsable de la structure

Fonction de la personne responsable de la structure

Président, directeur...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre la copie d'une pièce d'identité valide.

Toutes personnes physiques et tous les associés des GAEC. Représentant légal pour les autres personnes morales et groupements d'agriculteurs.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre le courrier d'engagement du porteur de projet (Annexe 2).

Assurez-vous que le courrier est complet, daté et signé.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre une preuve de la représentation légale (délibération, décision de conseil d'administration...). Si le signataire n'est pas le représentant légal, joindre une preuve du mandat accordé.

Personne morale (hors GAEC), groupements d'agriculteurs (dont CUMA), associations, fondations, collectivités...

Le chef de projet

Civilité du chef de projet

Le chef du projet est la personne en charge de sa mise en œuvre. Il est l'interlocuteur privilégié de la DRAAF.

Mme

M.

Nom et prénom du chef de projet

Fonction du chef de projet

Téléphone du chef de projet

Les partenaires

Liste des partenaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pour chaque partenaire, joindre le certificat d'immatriculation indiquant le n° SIRET de moins de 3 mois

Ce document peut-être obtenu à partir du n°SIRET sur <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pour chaque partenaire, joindre la copie d'une pièce d'identité valide

Toutes personnes physiques et tous les associés des GAEC. Représentant légal pour les autres personnes morales et groupements d'agriculteurs.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pour chaque partenaire, joindre un exemplaire des statuts à jour, datés et signés

Sauf pour les maîtrise d'ouvrage publique et personnes physiques.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pour chaque partenaire, joindre la fiche partenaire (Annexe 3)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pour chaque partenaire, joindre une preuve de la représentation légale (délibération, décision de conseil d'administration...). Si le signataire n'est pas le représentant légal, joindre une preuve du mandat accordé.

Personne morale (hors GAEC), groupements d'agriculteurs (dont CUMA), associations, fondations, collectivités...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pour les partenaires concernés, joindre la liste des membres du bureau et du Conseil d'administration.ouveau champ

Fondations, associations, entreprise privée...

Informations sur le projet

Cadre du projet

Date de début du projet

Date de fin du projet

Date limite au 30/09/2027.

Appel à projet 2024 pour accompagner la territorialisation de la stratégie Ecophyto 2030 en Bou

Durée en mois du projet

Elle ne doit pas dépasser 36 mois.

Problématique à laquelle le projet souhaite répondre

Etat de l'art

L'état de l'art doit permettre de faire état des connaissances et des actions déjà menées sur le sujet. La plus-value apportée par le projet doit être démontrée.

Description du territoire du projet (au regard de la problématique identifiée)

L'objectif est de comprendre le périmètre du projet et ses spécificités (économique, politique, sociale, agricole géologique, environnementale...).

Cible du projet / bénéficiaire / public visé

Préciser le public cible du projet (agriculteurs, organismes de recherche, conseillers agricoles...). Le projet doit être d'intérêt collectif.

Modalités de gouvernance

Description du portage opérationnel, de la gouvernance et du rôle de chaque partenaire sur la durée du projet.

Autres partenaires identifiés (qui ne bénéficieront pas d'un reversement de l'aide).

Description du projet

Appel à projet 2024 pour accompagner la territorialisation de la stratégie Ecophyto 2030 en Bou

Description du contenu du projet

Cette section vous permet de compléter ou préciser les informations renseignées dans votre plan d'action. Elle permet de :

- Rédiger une description détaillée des objectifs permettant de répondre à la problématique.
- Apporter des précisions techniques sur les opérations à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.
- Indiquer les résultats attendus des opérations.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre le plan d'action prévisionnel (Annexe 7)

Justification du projet

Apports du projet proposé aux objectifs de réduction des risques liés aux produits phytopharmaceutiques pour la territorialisation de la stratégie Écophyto 2030, en lien avec les priorités régionales.

Présenter les intérêts du projet concernant la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et les risques et impacts associés. Faire le lien avec les priorités régionales identifiées dans le cahier des charges.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre toute pièce justifiant que le projet répond à l'un (ou plusieurs) des critères de sélection du présent AAP.

Exemples : attestation de formation des animateurs du projet, courrier d'engagement de partenaires hors consortium, devis prévisionnel d'accompagnement par des structures externes spécialisées...

Originalité / Caractère novateur du projet

Présentez dans quelle mesure votre projet se démarque, notamment en présentant sa/ses caractéristique(s) innovante(s).

Exemple : la place des bénéficiaires, la pluralité et l'hétérogénéité des partenaires, leur intervention, l'ancrage territorial, l'accessibilité, la différenciation...

Valorisation et communication des résultats

Préciser les modalités de valorisation et de communication prévues. Préciser notamment l'utilisation potentielle des outils développés et des résultats obtenus par le public cible.

Eléments financiers

Renseigner les coordonnées bancaires du porteur de projet

Appel à projet 2024 pour accompagner la territorialisation de la stratégie Ecophyto 2030 en Bou

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre le RIB du porteur de projet

Coût total du projet (en euros, HT)

Montant de la subvention demandée dans le cadre du présent appel à projet (en euros, HT)

La subvention demandée ne pourra excéder 80% des dépenses éligibles du budget total du projet.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pour le porteur de projet et chaque partenaire, joindre l'attestation de minimis (Annexe 4)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre le budget prévisionnel (Annexe 5)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre le plan de financement (Annexe 6)

La subvention demandée ne pourra excéder 80% des dépenses éligibles du budget total du projet. Les dépenses indirectes sont plafonnées à 8% du budget total du projet.